

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF
<b>Permis de construction</b>	
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'un bâtiment principal, installation d'une maison mobile, installation ou assemblage d'une maison modulaire ou préfabriquée	1,00\$ par tranche de 1000,00\$ de valeur de travaux, minimum de 50,00\$
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'un bâtiment accessoire ou d'un kiosque de vente de produits agricoles	2,00\$ par tranche de 1000,00\$ de valeur de travaux, minimum de 50,00\$
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'une antenne de télécommunication	1,00\$ par tranche de 1000,00\$ de valeur de travaux, minimum de 50,00\$
Construction, transformation, agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment agricole	1,00\$ par tranche de 1000,00\$ de valeur de travaux, minimum de 50,00\$
Construction, transformation, agrandissement ou modification d'une installation d'élevage	1,00\$ par tranche de 1000,00\$ de valeur de travaux, minimum de 50,00\$
<b>Certificats d'autorisation</b>	
Procéder à des travaux de remblais ou de déblais	Sans frais
Contrôle de l'érosion	Sans frais
Abattage de 25 arbres ou moins	Sans frais
Abattage d'arbres	20,00\$ par hectare, minimum de 50,00\$
Réparer ou rénover une construction principale ou accessoire, permanente ou temporaire	50,00\$
Démolir un bâtiment assujéti au règlement 393-2023 encadrant la démolition d'immeuble	350,00\$
Démolir un bâtiment accessoire	50,00\$
Changer l'usage d'un établissement	50,00\$
Établir un commerce à domicile	50,00\$
Construction, transformation, agrandissement ou reconstruction d'une piscine creusée, hors-terre ou d'un bain à remous	50,00\$
Installer, déplacer ou modifier une fournaise extérieure	50,00\$
Installer un système de chauffage centrale ou de climatisation géothermique	50,00\$ par puit
Installer, déplacer ou modifier toute affiche, panneau réclame ou enseigne	Sans frais
Réaliser des travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac	50,00\$
Procéder à la construction, la modification ou la transformation d'un lac ou d'un étang artificiel	50,00\$

Aménager un stationnement ou un espace de chargement et de déchargement	50,00\$
Construire, transformer, agrandir, ou reconstruire une installation septique	50,00\$
Installer, construire, déplacer ou modifier une éolienne domestique	50,00\$
Installer ou transformer un ouvrage de captage des eaux souterraines	50,00\$
Installer des conduites souterraines de distribution d'électricité, de téléphone ou de distribution de gaz	50,00\$
Aménager ou modifier une entrée charretière	50,00\$
Construire ou exploiter un chenil	500,00\$
Utiliser le sol à des fins d'exploitation d'une carrière, gravière ou d'une sablière	200,00\$
Exploiter une résidence de tourisme	50,00\$
<b>Permis de lotissement</b>	
Pour chaque lot	50,00\$

#### 4.2 Renouvellement d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

Un permis de construction ou un certificat d'autorisation sont renouvelables seulement pour une année supplémentaire. Les coûts applicables sont ceux identifiés au tableau de l'article 4.1.1 du présent règlement.

32

## Chapitre 5 : Dispositions finales

### 5.1 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.